

la Chambre en nous demandant de copier ces documents à cette date avancée, nous forçant ainsi à retarder l'adoption des dispositions si importantes relatives au secours.

L'honorable M. MURDOCK: J'ai lu très attentivement ce que mentionne mon honorable collègue, mais cela ne me fournit pas le renseignement que je désire. Si la Chambre a droit à ce renseignement, j'insiste que nous ayons la preuve que les municipalités ou les provinces ont demandé de l'argent pour remédier au chômage. Quant à moi, j'en doute, malgré tout ce que j'ai lu.

L'honorable M. ROBERTSON: Me sera-t-il permis de faire une autre observation? Mon honorable ami semble répéter qu'il doute d'une déclaration de domaine public. Je puis l'assurer que ce Gouvernement n'a pas l'habitude de faire des assertions qu'il n'est pas prêt à appuyer par des preuves. J'ajouterai que lorsque ce sujet a été discuté la semaine dernière, j'ai offert au leader de l'opposition de déposer tous les documents reçus au cours de l'an dernier, ainsi que les réponses qui les concernent, mais personne n'en a fait la demande. Ordinairement, lorsqu'un renseignement est offert, un honorable sénateur n'attend pas une semaine pour dire qu'il n'a pas foi dans la déclaration d'un ministre. Je pense que les membres de cette Chambre méritent d'être traités avec plus de courtoisie.

L'honorable M. MURDOCK: Mon honorable ami sait que ce bill est soumis au comité général pour être discuté avec intelligence, et, je le suppose, pour que les renseignements voulus soient obtenus. Voici une des plus importantes mesures qui aient été présentées au Parlement: la subvention de 20 millions de dollars pour le soulagement du chômage. A titre de représentant du travail durant plusieurs années, je suis heureux, en vérité, que les membres de cette Chambre et d'une autre enceinte donnent à cette question si importante toute l'attention qu'elle mérite, bien que, à mon sens, une grande erreur soit commise touchant la manière dont le problème est étudié à l'heure actuelle. Selon moi, cette proposition va paralyser toute ambition.

Une VOIX: Oh!

L'honorable M. MURDOCK: Un honorable collègue proteste, mais il ne devrait pas oublier que je suis allé un peu partout dans le pays, et que je connais quelque chose du travail, organisé et inorganisé. Je répète que cette proposition va paralyser toute ambition et prôliver l'esprit de ressources de nombreux ouvriers.

Je comprends qu'il y a une foule de chômeurs au pays, mais ce n'est rien en compa-

raison de ce qui se passe aux Etats-Unis. On me demandera peut-être comment je le sais. Eh bien! je travaille pour une association qui compte 187,000 membres, dont 23,000 sont des Américains sans position, à l'heure actuelle. C'est la même chose pour l'organisation de mon honorable ami et plusieurs autres. Je pense donc qu'on a fait beaucoup plus de bruit qu'il n'était nécessaire autour de cette question de chômage. Je comprends qu'il importe de nous occuper de cette mesure, ce que nous faisons, mais il a été malheureux de répandre dans tout le Canada des déclarations comme celles que nous avons entendues, il y a quelques semaines.

Mon honorable collègue ne me donnera pas le mérite d'avoir lu ses observations, mais je l'ai fait. J'ai été son associé durant plusieurs années en diverses sphères, et j'ai beaucoup de respect pour ses opinions, mais je désirerais lui poser cette question.

L'honorable M. LAIRD: Lisez ce qu'il dit à la page 27 du hansrd.

L'honorable M. MURDOCK: Le 10 septembre, mon honorable ami, fier à bon droit de la part prise par sir Robert Borden dans la rédaction du traité de Versailles, a inséré au hansard, pour le bien de tous—et je l'en remercie—une déclaration de certains principes adoptés sous le régime de ce traité. Je vais lire deux paragraphes cités par mon honorable collègue. Je les trouve à la page 25 des Débats:

3. Le payement aux travailleurs d'un salaire leur assurant un niveau de vie convenable tel qu'on le comprend dans leur temps et leur pays.

4. L'adoption de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures comme but à atteindre partout où il n'a pas encore été obtenu.

La question que je voudrais poser à mon honorable ami, je la lui ai déjà demandée personnellement, mais je n'ai pas été du tout satisfait de sa réponse. La voici: Au sujet de la dépense de ces 20 millions, le ministère connaîtra-t-il la politique des salaires équitables?

L'honorable M. ROBERTSON: Je remercie mon honorable ami de cette question parce qu'elle me permettra de traiter un sujet qui ne semble pas bien clair dans l'esprit de quelques-uns, à en juger par l'amendement à cette mesure dans un autre endroit. J'ai écouté non sans intérêt les discours des auteurs de cet amendement et je crois qu'ils ont été inspirés par le désir d'être utiles aux ouvriers du pays, mais ils ont oublié qu'il existe au chapitre 20 des Statuts de 1930 une loi relative à cette question. En outre, le décret 670 du Conseil privé, en date de mars dernier, concerne la journée de huit heures.

Le premier ministre, en 1919, a signé le document auquel j'ai fait allusion il y a une se-